

Ligue Régionale de Football Batna
Commission Régionale de discipline

Séance du 26 mars 2017

Procès verbal n° 03

Membres présents

MM ABDESSMED RAMDANE

HOUAMEL LARBI

MAHDIOUI A/MALEK

Ordre du jour

🚩 Étude Réserve

NOTIFICATIONS



Affaire N° 03

Rencontre SMB TOUGGROUT- IRB AIN BAIDA (seniors) DU 16/03/2017

Réserve formulée sur la feuille de match par le club SMB TOUGGROUT à l'encontre de (06) joueuses du club IRB AIN BAIDA au motif que ces dernières ont participées à la rencontre SMBT- IRBAB (seniors) du 16.03.2017 alors Qu'elles étaient sous le coup de suspension et fraude sur identité.

✓ Réserve irrecevable en la forme

Conformément à l'article 77 des R/G du championnat féminin de la F A F stipulant que : (pour être recevable, les réserve doivent être intégralement transformées en réclamation écrite).

Par ces motifs, la CD rejette les réserves du club SMB TOUGGROUT.